

Groupe de travail du CNIS sur les ruptures familiales et leurs conséquences

Compte-rendu de la réunion n° 7 du 10 septembre 2015

Président : Claude THELOT, Conseiller maître honoraire à la Cour des comptes
Rapporteurs : Cécile BOURREAU-DUBOIS, Beta Université de Lorraine
Christine CHAMBAZ, DREES

Destinataires : les membres du groupe, les intervenants

Rappel de l'ordre du jour

1. Validation du compte-rendu de la réunion n° 5 du 21 mai
2. Demande d'information et expression des besoins sur les ruptures familiales
3. Calendrier des prochaines réunions
4. Points divers

Participants

Claude THELOT	Conseiller maître honoraire à la Cour des comptes - président du GT
Cécile BOURREAU-DUBOIS	Beta Université de Lorraine – rapporteur du GT
Christine CHAMBAZ	Drees – rapporteur du GT

Dominique ALLAIN	SG Cnis
Angélique CHASSY (*)	SG Cnis

Carole BONNET	Ined
Benoit CEROUX	Cnaf
Gérard FORGEOT	DGFIP
Sébastien GROBON	Ined (stagiaire)
Clotilde LIXI	Ministère de la Justice - SDSE
Céline MARC	SG HCF
Marie REYNAUD	Insee
Mériadec RIVIERE	Unaf
Isabelle SAYN	Cercrid, CNRS/Université Jean Monnet
Magda TOMASINI	Drees

(*) a pris la succession de Thomas RENAUD depuis le 1^{er} septembre 2015.

Excusés

Édouard DURAND magistrat
Anne SOLAZ Ined

En préambule, un point rapide est fait sur la composition du groupe :

- Mme Angélique CHASSY remplace M. Thomas RENAUD au secrétariat du Cnis et de ce fait au sein du groupe ;
- M. Sébastien GROBON, en stage à l'Ined pour quatre mois, en accompagne la représentante à titre d'observateur participant.

C. Thélot, Président du groupe, leur demande de préparer chacun, pour une prochaine réunion, un rapport d'étonnement sur les travaux conduits jusqu'à présent par le groupe, tels qu'ils transparaissent dans les différents comptes-rendus.

Par ailleurs, suite à des mobilités professionnelles, M. Durand et Mme Solaz ne pourront pas participer aux prochaines réunions du groupe. Leur contribution sera néanmoins requise lors de la relecture du projet de rapport, sous une forme à déterminer. Mme Bonnet prévoit également des échanges bilatéraux sur nos travaux avec Mme Solaz.

1. Validation du compte-rendu de la réunion n° 5 du 21 mai

Le compte-rendu de la réunion du 21 mai est validé.

2. Demande d'information et expression des besoins sur les ruptures familiales

Pour affiner le diagnostic relatif aux besoins d'informations réalisé par le groupe au premier semestre 2015, un courrier a été envoyé en juin à une dizaine de dirigeants d'institutions utilisateurs de ces données, leur demandant de nous faire part des besoins qu'ils identifient, au sein de leur institution ou à titre plus personnel. C. Thélot remercie les institutions¹ ayant répondu à cette demande.

L'objectif de la réunion est de confronter la demande sociale, estimée à partir des réponses reçues des institutions sollicitées et de notre connaissance du sujet, aux sources disponibles et productions envisagées, pour en juger le caractère opérant. L'exercice est réalisé sous l'hypothèse d'un séquençement de la réponse selon un rythme ternaire, avec des productions annuelles, d'autres tous les 3 ans, et d'autres enfin tous les 10 ans. La discussion s'appuie sur des documents de synthèse transmis au groupe en amont de la réunion :

- Un tableau répartissant les besoins d'informations (indicateurs et/ou études) recensés selon quatre thèmes : les obligations alimentaires (pensions alimentaires, prestations compensatoires) ; le mode d'organisation des familles après la séparation, le niveau de vie des familles après la séparation ; et un zoom sur le veuvage et l'orphelinage.

¹ Au moment de la réunion du groupe : le haut conseil de la Famille (HCF), la direction des Affaires civiles et du sceau du ministère de la justice, et l'Union nationale des associations familiales (Unaf). La Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) a par ailleurs annoncé la transmission prochaine d'une réponse.

- A chaque indicateur ou sujet d'étude est associée une périodicité possible ; cette dernière soit résulte de l'expression explicite d'un utilisateur, soit a été proposée par les rapporteurs en veillant à assurer une cohérence globale.
- Un tableau associant à ces besoins les sources identifiées lors des réunions précédentes du groupe. Toutes n'y figurent pas. Ainsi, l'EDP appelé à être fortement mobilisé n'y apparait que peu du fait des travaux méthodologiques nécessaires préalablement à une utilisation massive. Par ailleurs, la mention de sources ne préjuge pas de leur adéquation au sujet visé : champ éventuellement partiel, échantillons de faible taille, productions ponctuelles face à une demande de production annuelle...

Le groupe n'a pas pour mandat de hiérarchiser la demande sociale mais il peut (doit) proposer des priorités opérationnelles pour y répondre, compte tenu des indicateurs et fréquences de production attendus, et des capacités et insuffisances du système d'information.

Sur les grands thèmes de la demande sociale

Le besoin d'un dénombrement des situations familiales et des évènements concourant à les modifier n'a pas été cité de façon explicite par les utilisateurs. Il n'en est pas moins réel, et se pose même en préalable aux besoins d'analyse des situations.

La discussion sur les indicateurs ne peut avoir lieu sans référence à une nomenclature. On peut déjà imaginer des séries produites dans des nomenclatures plus ou moins détaillées selon la fréquence de production (forme agrégée pour une production annuelle, et forme plus détaillée pour une production triennale ou quinquennale). Il s'agira également d'évaluer le rythme de publication d'indicateurs d'incidence (évènements) et/ou de prévalence (situations). Le groupe pointe déjà le hiatus entre intérêt des décomptes et facilité d'obtention de l'information : les situations sont en effet sans doute plus facile à dénombrer régulièrement, mais l'évolution lente de leur structure ne justifie pas forcément une production annuelle, tandis que les flux entre situations, plus intéressants à suivre annuellement, sont plus difficiles à observer.

Compte tenu de l'adhérence du « thème 0 : dénombrements » à la question des nomenclatures, la discussion en est reportée à la séance du 12 novembre.

Est-il nécessaire d'isoler spécifiquement la thématique du veuvage et de l'orphelinage ? La demande porte à la fois sur le dénombrement des veufs et des orphelins et sur la description de leurs conditions de vie. Si cette thématique identifie donc surtout un champ d'analyse sur des sujets plus vastes, ***l'isoler peut toutefois être tactiquement intéressant***, pour éviter de la noyer dans une problématique plus vaste.

Thématique des obligations alimentaires :

Les obligations alimentaires vis-à-vis des enfants peuvent être ou non définies dans un cadre juridique ; elles se concrétisent sous la forme de transferts financiers et/ou en nature (paiement de la cantine, du sport, ...). Dans le cas d'une décision de Justice, les règlements en nature font d'ailleurs partie de la décision du juge, en complément ou pas d'une contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant (CEEE) ;

elles ne sont cependant pas opposables au débiteur s'il ne les prend pas effectivement à sa charge, s'ils n'ont pas d'équivalent monétaire défini dans la décision. Deux questions se posent donc :

- s'intéresse-t-on aux seules obligations alimentaires (CEEE, règlement en nature et prestation compensatoire) fixées par décision de justice, ou également aux autres, qui sont plus difficiles à suivre statistiquement ? La demande sociale va au-delà des pensions fixées par décision de justice.
- comment définit-on les pensions alimentaires ? faut-il notamment mesurer l'ensemble des transferts vers l'enfant, indépendamment de leur régularité et de leur éventuel caractère somptuaire ? ou ne retenir que les transferts réguliers ?

Le groupe s'accorde sur le fait que le suivi statistique des pensions alimentaires doit concerner l'ensemble des séparations, qu'elles soient ou non juridiquement sanctionnées. La notion de pension alimentaire renvoie à la CEEE et aux règlements en nature pour les séparations sanctionnées juridiquement, et pour les autres séparations, aux transferts numéraires et aux dépenses en nature, à identifier pour se rapprocher de la définition retenue dans le cas précédent.

Deux types de données sont *a priori* mobilisables sur le thème des pensions alimentaires :

- les données administratives de la direction générale des finances publiques (DGFIP) pour une production annuelle d'indicateurs, mêmes imparfaits ;
- des données d'enquêtes en population générale à réaliser tous les trois ou quatre ans pour préciser le diagnostic annuel. Ces enquêtes viendraient en complément des enquêtes menées par la SDSE, qui ne portent par essence que sur les affaires passées devant le juge², avec des effectifs faibles lorsqu'il s'agit de situations relativement atypiques.

→ *Discussion sur l'utilisation des sources fiscales*

Les sources fiscales sont ouvertes aux chercheurs depuis peu. Le système statistique public (SSP) y a accès depuis plus longtemps, sans réticence à les utiliser, mais déplore une insuffisance de moyens pour le faire. La question est donc, plus que celle de l'accès à la source fiscale, de lever la contrainte de moyens. ***Le groupe pourrait ainsi recommander que la statistique publique se positionne sur les projets d'investissement d'avenir (PIA), pour financer des embauches ponctuelles de contractuels, collaborateurs extérieurs, ... sur ces problématiques. Le recours à des appels d'offres*** pourrait également être promu, même si ces deniers permettent souvent moins de directivité.

Il convient toutefois de noter que les chercheurs privilégient parfois le recours à des sources comportant des descripteurs socio-démographiques plus riches que la seule source fiscale, en particulier les enquêtes appariées avec celle-ci. A brève échéance, l'EDP comportant les données fiscales sera disponible.

² Cécile Bourreau-Dubois mentionne une expérience néerlandaise d'enquête en « sortie de tribunal » qui, sur un champ restreint toutefois, permet une remontée d'information rapide sur les décisions des juges. C. Thélot lui demande de produire une courte note sur cette expérience.

En complément des contributions déjà prévues pour la réunion du 17 décembre sur les freins à un usage large des données de la statistique publique sur les ruptures familiales, Cécile Bourreau-Dubois proposera une courte note sur les voies et moyens d'alléger la contrainte sur les moyens et contraintes du SSP, à partir d'entretiens avec les membres du groupe.

Préparation des prochaines réunions :

Plusieurs jalons ont été posés pour la préparation des prochaines réunions :

- le « thème 0 » sera discuté en même temps que le projet de nomenclature. C. Thélot indique son souhait que le rapport propose conjointement une nomenclature et une maquette de publication pour le point annuel.
- La définition des attendus d'une publication triennale suppose d'identifier les sujets (3 ou 4) d'investissements prioritaires pour la statistique publique, dans une optique de réponse aux priorités de la demande sociale, qui restent non hiérarchisées. Cette identification se fera en deux temps :
 - o Pour la prochaine réunion, reprise des tableaux de synthèse (mis à jour des conclusions des échanges) et repérage des principales lacunes en matière de sources, publications et connaissances ;
 - o Pour la réunion du 12 novembre, prémisses de recommandations au SSP sur la mise en œuvre de dispositifs pour répondre à la demande sociale

3. Calendrier des prochaines réunions

Les réunions des 14 janvier et 11 février 2016, prévues initialement le matin, sont décalées à l'après-midi, de 15h à 17h30. La planification des thématiques abordées lors des réunions des 15 octobre et 12 novembre est amendée. Le calendrier révisé est donc désormais le suivant :

15 octobre 10h-12h30	Besoins et demandes d'informations sur les ruptures familiales, selon la périodicité (rythme annuel / triennal / décennal) attendue et possible – <i>Suite de la réunion du 10 septembre</i>	Réunions thématiques
12 novembre 10h-12h30	Besoins de dénombrement et Nomenclatures	
17 décembre 15h-17h30	Les freins à un usage large des données de la statistique publique sur les ruptures familiales	
14 janvier 2016 15h-17h30	International (suites de la réunion du 30 avril)	
4 février 10h-12h30	Discussion du projet de rapport	
11 février 15h-17h30		

4. Points divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Annexe 1

« Demande sociale » d'information sur les ruptures

La population visée par la demande sociale est celle de l'ensemble des couples (en priorité avec enfant) ayant connu une rupture, qu'ils soient mariés, pacsés ou vivant en union libre et qu'elle que soit l'origine de la rupture (séparation conjugale ou veuvage).

Sont répertoriées dans ce document 4 thématiques prioritaires, devant faire l'objet d'une production de statistiques et /ou d'études

- Dénombrements de situations familiales et évènements
- Les obligations alimentaires : Pensions alimentaires/prestations compensatoires
- Le mode d'organisation des familles après la séparation
- Le niveau de vie des familles après la séparation
- Le veuvage et l'orphelinage

Ces thématiques sont tirées

- de la discussion du groupe du travail (GT) du 21 mai 2015 (les autres priorités -comme l'élaboration d'une nomenclature ou la publication régulière d'indicateurs, ou le renforcement de la gouvernance- ne sont pas reprises ici, conçues comme des instruments devant aider à atteindre les objectifs décrits ici)
- des réponses des utilisateurs de la statistique publique au courrier envoyé par C. Thélot en juillet dernier (nous ont répondu pour le moment le HCF, la DACS, l'UNAF)

Pour chacune de ces thématiques sont répertoriées l'ensemble des questions relevées par les utilisateurs de la statistique publique et le groupe de travail.

Pour chacune de ces questions, est proposé un rythme de diffusion (études ponctuelles, indicateurs récurrents mais non annuels, indicateurs annuels)

THEME 0 Dénombrement des situations et évènements	Rythme de diffusion des données ou études	Disponibilité des données
Dénombrements des situations familiales		Enquête Famille logement (EFL) 2011
- voir nomenclature	Annuel, Triennal	Enquêtes annuelles de recensement EDP TCM des enquêtes Données fiscales, données Cnaf
Dénombrements des évènements affectant les situations familiales		Enquête SRCV (empilée)
- voir nomenclature	Annuel, Triennal	Enquêtes ERFI, EPIC, ELFE EDP Données fiscales Données ministère de la justice (RGC) Données état civil sur les mariages

THEME 1 Les pensions alimentaires pour enfant(*)	Rythme de diffusion des données ou études	Disponibilité des données
Les décisions prises au moment de la séparation		
- pourcentage d'accords portant sur le montant de la pension alimentaire [DACS]	Triennal	<u>Donnés du SDSE (champ partiel) :</u> - données du RGC annuelles mais jugées de mauvaise qualité (beaucoup de non-réponse) et sans données sur les prestations en nature - sur les décisions des JAF relatives à la résidence d'enfants mineurs (2012) comprend des données sur la CEEE et les règlements en nature. + lien avec organisation de la résidence → question de la régularité des données
- montant moyen des pensions décidé lors du jugement [UNAF, annuel]	Annuel	
- pourcentage de séparations prévoyant une pension alimentaire en nature		
- lien entre le montant des pensions et les revenus du débiteur ? [UNAF, 3/4 ans]	Triennal	
La réalité observable « quelque temps » après la séparation		
Versement des pensions		
- Montant des pensions versées [UNAF, annuel]	Annuel	- <u>Divorces et ruptures de PACS</u> : données déclarées à l'administration fiscale (POTE, ERFS, enquêtes ménages, Cnaf, EDP). Problème de l'incohérence possible entre les déclarations des deux ex-conjoints. - ENRJ permet de compléter sur les pensions RECUES par les jeunes adultes
- Proportion des pensions non-versées régulièrement [UNAF, annuel] ; Taux de non-paiement des pensions alimentaires [HCF]	Annuel	
Révision des montants des pensions		
- Le nombre de demandes de revalorisation (ou réduction ?/ révision plus large) de la pension alimentaire et critères pris en compte par le juge pour y faire droit ou non [DACS]	Décennal	<u>sur les contentieux post-divorce</u> : données du RGC (SDSE) une seule modalité pour fixation ou modification dans le RGC, donc pas possible
- décrire comment le montant de la pension alimentaire peut varier dans le temps et la fréquence et le motif des demandes de révision [HCF]	Décennal	Suivi des versements de pensions alimentaires dans le panel EDP (source fiscale)

(*) Elles concernent 68% des divorcés avec enfant mineur

Besoin également d'études de comparaisons internationales [HCF]

THEME 1 Les pensions alimentaires pour enfant(*)	Rythme de diffusion des données ou études	Disponibilité des données
Les impayés de pensions alimentaires		
- volume d'impayés des pensions alimentaires, selon leur destination [DACS]	Décennal	Si versement d'une ASF : données des CAF (date et nature du jugement, montant initial de pension alimentaire et nature de l'indexation, date du dernier paiement, montant dû, montant payé, situation des parents à l'égard de l'ASF, dates de début et de fin de versement de l'ASF)
- description des « mauvais payeurs » (situation familiale, niveau de revenu, situation sur le marché du travail...) [HCF]	Triennal	
- lien entre paiement ou non de la pension alimentaire et exercice du droit de visite et d'hébergement du parent « non gardien » : est-il exercé, empêché ? [HCF]	Décennal	
- motifs invoqués par les débiteurs qui ne paient pas la pension alimentaire due [DACS]	Triennal	
- modes de recouvrement mis en œuvre par le créancier [DACS] / démarches engagées par les créancières en cas d'impayés : type de procédure, interlocuteur (huissier, CAF...), délai de réaction et montant de l'arriéré, taux de succès [HCF]	Annuel, Triennal	
- taux de recouvrement des pensions lorsque le débiteur ne s'est pas présenté à l'audience [DACS]	Décennal	
- causes du non-recouvrement [UNAF, 3/4 ans]	Triennal	
- sanctions en cas de non-paiement [UNAF, 3/4 ans]	Triennal	
Le pourcentage de parents qui se retrouvent dans une situation financière extrêmement difficile après le divorce, notamment en situation de surendettement³ [DACS]	Annuel	Niveau de vie après séparation : EDP

³ Cf aussi « niveau de vie »

THEME 1 Les prestations compensatoires (**)	Rythme de diffusion des données ou études	Disponibilité des données
Les décisions prises au moment de la séparation		
- Montant moyen des prestations compensatoires fixées par le juge fixées [HCF]	Annuel, Triennal	Données du SDSE : L'ensemble de ces informations figure dans l'enquête sur les prestations compensatoires dans les décisions de divorce. Un « point zéro » 2003 et un point 2013 existent. → La question devient celle de la constitution d'une série annuelle ou à défaut triennale, par exemple par reconduction de l'enquête
- Montant des prestations compensatoires fixées [HCF] idem que au dessus	Triennal	
- Forme sous laquelle est fixée la prestation compensatoire (capital, capital renté, rente viagère) [DACS]	Annuel, Triennal	
- Nombre(taux ?) de prestations accordées par rapport aux demandes des parties [DACS]	Annuel, Triennal	
- Motifs sur lesquels se fonde principalement le juge pour rejeter une demande de prestation compensatoire [DACS]	Triennal	
- Motivations des prestations fixées au regard des critères légaux [HCF]	Décennal	
La réalité observable « quelque temps » après la séparation		
Révision des prestations compensatoires		
- Nombre de demandes de révision de prestation compensatoire	Triennal	
- Motifs invoqués au soutien d'une demande de révision d'une prestation compensatoire [DACS]	Triennal	
- Pourcentage de prestations compensatoires payés par les héritiers du débiteur, suite au décès de ce dernier [DACS]	Décennal	

(**) elles concernent un divorcé sur 8

THEME 2 Le mode d'organisation des parents/ (familles ?) après la rupture (« genre de vie »)	Rythme de diffusion des données ou études	Disponibilité des données
Compréhension des situations préalables à la rupture	Décennal	
- Trajectoires individuelles de mise en couple [UNAF]	Décennal	Enquête EPIC Enquête Famille logement (recompositions, ...)
- étudier dans (une) approche longitudinale, l'avant rupture et également les raisons de la rupture. Des études qualitatives peuvent-elles permettre de dégager des typologies ? Peut-on en particulier étudier le lien entre chômage et rupture ? [UNAF]		Cf. littérature sociologique existante (quali) Travaux existants (à partir EHF/JC/FE)
L'organisation prévue au moment de la séparation (par la justice ou non)		
- une vision exhaustive de séparations (= ?) impliquant des enfants (quel que soit le type d'union), connaître finement la taille de ces familles : taille et âge de la fratrie [UNAF, 3/4 ans ou annuel selon données]	Triennal	- <u>Décisions de justice seules</u> : données RGC (SDSE) champ partiel
- Partage de la prise en charge des enfants [HCF] résidence de l'enfant suite à la séparation (décision de justice ou non), droit de visite et d'hébergement [UNAF, 3/4 ans]	Annuel, Triennal	<u>Décisions de justice</u> : - données RGC (SDSE) jugées de mauvaise qualité - enquête sur les décisions des JAF relatives à la résidence d'enfants mineurs (2012) <u>Divorces et ruptures de PACS</u> : données déclarées à l'administration fiscale (POTE, ERFIS, enquêtes ménages, Cnaf) <u>Ensemble des enfants</u> : enquête Famille Logement → question de la régularité de l'enquête
- Dans le cas d'une résidence alternée, y a-t-il une « spécialisation » des parents par rapport à certaines activités/achats/services ? [UNAF]	Décennal	Cf. littérature existante (quali) ?
- Demandes des parents en matière de résidence ([UNAF]		

THEME 2 <u>Le mode d'organisation des parents/ (familles ?) après la rupture (« genre de vie »)</u>	Rythme de diffusion des données ou études	Disponibilité des données
<ul style="list-style-type: none"> - étude des 6 motifs de rejets de la résidence alternée [UNAF] 	Triennal	Le rejet de RA concerne 2,4% des enfants mineur , et le motif n'est pas tjrs renseigné dans les décisions de justice
<ul style="list-style-type: none"> - Choix de garde ou d'éducation 	Décennal	Cohorte ELFE
<ul style="list-style-type: none"> - partage des dépenses monétaires et du temps parental en référence à la décision des juges [HCF] 	Décennal	
<ul style="list-style-type: none"> - Lien avec l'organisation antérieure à la séparation (forte inertie ou rupture dans la répartition des tâches parentales et domestiques ?) [HCF] 	Décennal	Cohorte ELFE
<ul style="list-style-type: none"> - l'impact de la rupture en termes de logement et de localisation (déménagement ?), nouvelles conditions de vie [UNAF] 	Décennal	<u>Divorces ou ruptures de PACS</u> : données DGFIP (cf Bonnet, Garbinti & Solaz « Les conditions de vie des enfants après le divorce »,. IP n°1536)
<ul style="list-style-type: none"> - l'impact de la sur la vie professionnelle : changement d'horaires, de temps de travail, de métiers ? Période de chômage ? Impact différent pour le parent « gardien » ? [UNAF] 	Décennal	Enquête emploi en continu EDP
<p>Exercice de l'autorité parentale [UNAF] - : les parents qui se séparent ont-ils tous les moyens d'exercer leur autorité parentale ? A savoir un logement permettant d'accueillir l'enfant (taille et localisation, éloignement avec l'autre parent), des revenus suffisants, etc. Quel est l'impact du fait que les prestations sociales ne sont versées qu'à un seul parent ?</p> <p>Le code pénal sanctionne, au titre des atteintes à l'exercice de l'autorité parentale, la soustraction de mineur, la non représentation d'enfant ainsi que l'absence de notification par le parent du transfert de son domicile lorsque l'enfant réside avec lui. Il faudrait pouvoir distinguer dans les décisions de justice ces différents motifs</p>		

THEME 2 Le mode d'organisation des parents/ (familles ?) après la rupture (« genre de vie »)	Rythme de diffusion des données ou études	Disponibilité des données
Le recours aux différents modes de conciliation dans les séparations [UNAF]		
- La médiation familiale : qui y va (CSP, âge, taille de la famille, modalités de séparation) ?	Triennal	Voir données Cnaf Voir données canadiennes ?
- Des éléments d'évaluation sur les effets de la médiation familiale	Triennal	
- Les couples qui ne recourent pas à la médiation, que font-ils ? Les oriente-t-on par exemple vers les espaces de rencontre pour le maintien des liens parents- enfants? Quelle est la population dans ces derniers ?	Triennal	
Évolution de l'organisation après la séparation		
- Révision mode de résidence des enfants : combien, quel délai, pour quels changements ? [UNAF]	Triennal	sur les contentieux post-divorce : données du RGC (SDSE) sur combien (mais pas sur délai ni changement)
- Évolution dans le temps, avec si possible l'identification des facteurs ou causes de ces évolutions (remise en couple, avancée en âge de l'enfant, nouvel enfant issu d'une nouvelle union, déménagement, changement de la situation professionnelle, conflit...) [HCF]	Décennal	
- Remises en couple : Dans quel délai s'effectue la remise en couple si elle a lieu ? Pour qui et avec qui ? Elle n'est pas neutre du point de vue du niveau de vie (3/4 ans). Quel est le degré d'implication du beau parent dans la vie de l'enfant ? [UNAF, triennal]	Triennal	
- Quelles sont les conséquences sur la scolarité ? Les répercussions de la séparation sur les trajectoires scolaires, sur les liens parents – école. [UNAF, décennal]	Décennal	

THEME 2 <u>Le mode d'organisation des parents/ (familles ?) après la rupture (</u> <u>« genre de vie »)</u>	Rythme de diffusion des données ou études	Disponibilité des données
Évolution du bien être des parents et des enfants après la rupture	Décennal	
- Quelles conséquences sur la santé pour les couples séparés et leur(s) enfant(s) ? [UNAF]	Décennal	
- Quelles conséquences sur la scolarité ? les répercussions de la séparation sur les trajectoires scolaires, sur les liens parents-école ? [UNAF]	Décennal	

En outre, il semble important [à l'UNAF] de réfléchir au suivi statistique des futures évolutions législatives :

- Le statut de tiers, introduit dans la future loi sur l'autorité parentale et l'intérêt de l'enfant, annexe 2 (art. 10). Évaluer le nombre de « mandat d'éducation quotidienne » par exemple.
- Un mécanisme d'amende civile est mis en place (art. 5) et le délit de non-représentation d'enfant est « contraventionnalisé », lors de la première infraction.
- La possibilité d'enjoindre aux parents de participer à des séances de médiation familiale (art. 17).

THEME 3 Niveau de vie	Rythme de diffusion des données ou études	Disponibilité des données
Dépenses liées à l'enfant et coût de l'enfant après la séparation		
<ul style="list-style-type: none"> - Question des économies d'échelle : sont-elles bien mesurées par les unités de consommation ? Ne sont-elles pas surestimées ou sous estimées ? pour les familles monoparentales ? 	Décennal	Enquête budget de famille : - difficulté d'identification des dépenses liées aux enfants non présents - taille de l'échantillon → projet de surreprésentation des familles monoparentales
<ul style="list-style-type: none"> - Question des coûts pour les parents non gardiens : pensions alimentaires avec ou sans règlements en nature? 	Décennal	
<ul style="list-style-type: none"> - Répartition des dépenses entre les parents [UNAF] 		
<ul style="list-style-type: none"> - dépenses liées aux enfants ne qui ne vivent pas à titre principal dans le ménage [UNAF] 		
<ul style="list-style-type: none"> - l'impact du fait que les prestations sociales ne sont versées qu'à un seul parent [UNAF] 		
Temps domestique et parental de chaque parent [UNAF]	Triennal	
<ul style="list-style-type: none"> - mesure du temps domestique et parental de chaque parent, une augmentation du temps total consacré à l'enfant est-elle observée? - Impact sur le temps de transport de chacun des parents et des enfants, notamment dans le cas des résidences alternées? [UNAF, 3/4 ans] 	Triennal	Enquête Transports 2008 (a lieu tous les 10-15 ans)

<u>Veuvage et orphelinage</u>	Rythme de diffusion des données ou études	Disponibilité des données
Dénombrement des orphelins		Voir travaux de recherche de l'Ined en lien avec la fondation Ocirp EDP ?
- données sur les ruptures suite à un décès, veuvage avec enfant à charge et orphelinage, combien de couples touchés, d'enfants [UNAF, annuel]	Annuel	
Conditions de vie des veuves et des orphelins		
Conséquences financières, prise en charge, ...	Décennal	
Impact sur les trajectoires vie du veuf(ve) et de l'orphelin [UNAF, décennal].	Décennal	